

\*\*\* MESSAGE MITRA \*\*\*\*\* MESSAGE MITRA \*\*\*\*\* MESSAGE MITRA \*\*\*  
0293 RECEPTION JOUR/HEURE: 13 May 1993 / 18:50:32  
Reference Journal : 1871 Urgence : ROUTINE Service : emare  
\*\*\* MESSAGE MITRA \*\*\*\*\* MESSAGE MITRA \*\*\*\*\* MESSAGE MITRA \*\*\*

VZCZC.A11237  
133/1850Z ROUTINE  
COA1 516  
COA

P

RR RFFABCT  
DE RFGW H1447 1331130  
ZNY RRRRR  
R 131130Z MAI 93  
BBBB  
FM MINAFETRAN PARIS  
INFO ARMEES PARIS  
BT  
D I F F U S I O N R E S T R E I N T E  
TD DIPLOMATIE 11853

n /

LE 13 MAI 1993  
QQXX LE 13/05/93 A 13H19

ROUTINE  
CHIFFRE DIFFUSION RESTREINTE  
ORIGINE : AFFAIRES AFRICAINES  
NB : FICHE TELEGRAPHIQUE

AD KIGALI 153  
CQ KAMPALA 103  
CQ WASHINGTON 1496  
CQ DAKAR 211  
CQ DFRA NEW YORK 1878  
CQ MINDEFENSE PARIS 1150

CQ DAR ES SALAM 103  
CQ BUJUMBURA 88  
CQ ADDIS ABEBA 218  
CQ BRUXELLES 539  
CQ MINCOOP PARIS 619  
CQ ARMEES PARIS 964

TXT

OBJET : ENTRETIEN AVEC LE F.P.R.  
/MOTS.CLES : RWANDA, FPR//

LE FPR NOUS AVAIT FAIT SAVOIR, NOTAMMENT PAR L'INTERMEDIAIRE DE L'OBSERVATEUR SENEGALAIS A ARUSHA ET CELUI DU DIRECTEUR ALLEMAND DES AFFAIRES AFRICAINES QU'IL SOUHAITAIT, AVOIR DES CONTACTS PLUS FREQUENTS ET ETABLIR DES RELATIONS PLUS CONFIANTES AVEC NOUS.

CEPENDANT, LA DELEGATION DU FPR QUI A ETE RECUE PAR LE DIRECTEUR DES AFFAIRES AFRICAINES ET MALGACHES LE 6 MAI, A DONNE L'IMPRESSION D'ETRE VENUE A NOTRE DEMANDE. EN OUTRE, ALORS QU'ELLE DEVAIT ETRE DIRIGEE PAR M. JACQUES BIHOZAGARA, CHARGE DES RELATIONS INTERNATIONALES POUR L'EUROPE, ELLE N'ETAIT FINALEMENT COMPOSEE QUE DE M. JAMES RWEGO, COORDONNATEUR DU FPR A BRUXELLES, ET DE M. FRANCOIS RUTAYISIRE, REPRESENTANT DU FRONT EN FRANCE.

M. JAMES RWEGO A REPRIS, DANS LA DISCUSSION, LES ARGUMENTS BIEN CONNUS DU FPR CONTRE LA FRANCE QUI AFFIRMAIT A TORT QUE LES NEGOCIATIONS D'ARUSHA ETAIENT BLOQUEES SUR CERTAINS POINTS QUE LE FPR ALLAIT REPRENDRE L'OFFENSIVE ET MARCHER SUR KIGALI ET QUI, AU LIEU DE S'EN TENIR A L'ACCORD DE DAR.ES.SALAM DU 7 MARS, CHERCHAIT A IMPOSER UNE AUTRE SOLUTION DANS LE CADRE DE L'ONU.

1. SUR LE PREMIER POINT, M. RWEGO S'EST VOULU CONVAINCANT EN FAISANT VALOIR QUE LE FPR TENAIT A ARRIVER A UN ACCORD, NE SERAIT. CE QUE POUR PROUVER QUE LE PRESIDENT HABYARIMANA REFUSERAIT SA MISE EN DEUVRE. S'AGISSANT DU POURCENTAGE D'ELEMENTS FPR DANS LA PROCHAINE ARMEE, L'APPROCHE ETHNIQUE DU

1096

11 CEDA

GOVERNEMENT ETAIT INACCEPTABLE ., D'AILLEURS, LES F.A.R. COMPOSES DE SOLDATS QUI TUAIENT ET PILLAIENT, N'ETAIENT PAS VRAIMENT UNE ARMEE, ALORS QUE LE FPR AVAIT LE SENS DE L'UNITE NATIONALE. LE FRONT ESPERAIT QUE LA FRANCE, PARMI D'AUTRES PAYS, AIDERAIT A LA DEMOBILISATION ET A LA FORMATION D'UNE VERITABLE ARMEE.

2. LE REPRESENTANT DU FPR A REPRIS L'ARGUMENTATION HABITUELLE SELON LAQUELLE LE FRONT NE VOULAIT PAS PRENDRE KIGALI PAR LA FORCE, SACHANT QU'IL NE POURRAIT GOUVERNER LE PAYS SEUL. IL A CEPENDANT CONFIRME QUE LA STRATEGIE DU FRONT ETAIT DE MAINTENIR LES COMBATTANTS EN ETAT D'ALERTE, MEME SI DES NEGOCIATIONS ETAIENT EN COURS. LE FRONT ETAIT NEANMOINS CONVAINCU DE LA NECESSITE DE TROUVER UNE SOLUTION NEGOCIEE.

3. M. RWEGO S'EST, D'AUTRE PART, LIVRE A UNE DENONCIATION DU REGIME DU PRESIDENT HABYARIMANA ET DE LA POLITIQUE QU'IL MENAIT, RESPONSABLE DU CONFLIT ARME ACTUEL ET, PLUS RECEMMENT, DE L'OFFENSIVE DU 8 FEVRIER.

4. S'AGISSANT DE L'ONU, TOUT EN DECLARANT QUE LE FPR N'AVAIT RIEN CONTRE LE RESOLUTION 812, M. RWEGO A FAIT VALOIR QUE L'INTERVENTION DE L'ONU DANS LA ZONE TAMPON N'ETAIT PAS JUSTIFIEE., QUANT AU DEPLOIEMENT DES OBSERVATEURS A LA FRONTIERE, IL "NEUTRALISERAIT" LE FPR ET N'ETAIT DONC PAS ACCEPTABLE.

5. LE DIRECTEUR DES AFFAIRES AFRICAINES ET MALGACHES A RAPPELE ET CONFIRME NOTRE REFUS D'UNE SOLUTION MILITAIRE AU RWANDA. IL A PRECISE QUE LA FRANCE NE POURRAIT ACCEPTER QUE LES AUTORITES LEGALES A KIGALI SOIENT DESTABILISEES PAR LA FORCE. SI LE FPR REPRENAIT L'OFFENSIVE, NOUS NE POURRIONS PAS L'ACCEPTER ET LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE SERAIT AVEC NOUS. M. DE LA SABLIERE A INSISTE SUR LA NECESSITE POUR LE FPR DE FAIRE DES CONCESSIONS A ARUSHA AFIN QU'UN ACCORD SOIT POSSIBLE.  
SIGNE : C. BOIVINEAU./.

BT  
h1447

NNNN

ATTRIBUTION par supcoa le 13/05/93 a 19:50

au service : opom  
au service : emaemp  
au service : drmcoa  
au service : tcerm1  
au service : tcerm2  
au service : emare  
au service : emacab  
au service : scops  
au service : diplo  
au service : scri  
au service : forspe  
au service : camo  
au service : ofqcoa

1095